

Passer et suivre les commandes fournisseurs



La société Guiline, fondée en 1985 par Guillaume et Pauline Berdom, pharmaciens de formation, est située 5 route de San Remo 06000 Nice, tél. : 04 07 24 87 91, e-mail : guiline@tiscali.fr. Cette société est une plate-forme d'achat et de vente de petit matériel médical de désinfection et d'instrumentalisation pour les blocs opératoires. Ses clients sont des cliniques privées et des hôpitaux publics de la région PACA.

La particularité de l'entreprise est de faire fabriquer ses propres produits en gros à des fournisseurs partenaires certifiés, référencés dans le monde entier, de stocker ces produits dans un entrepôt sécurisé de 5 000 m² et d'acheminer la marchandise à la clientèle par véhicule léger sous 24 heures.

Les instruments pour blocs opératoires vendus sous la marque Guiline sont nombreux : accessoires d'injection, aiguilles de perfusion, bistouris, cathéters, ciseaux, instruments en métal, sets de suture, matériel de stérilisation, etc.

Fort de cette expérience, les chefs d'entreprise ont décidé de lancer une nouvelle ligne de produits stériles, des instruments pour blocs opératoires à usage unique (jetables), et recherchent des fournisseurs susceptibles de répondre à cette demande. Vous avez lancé un appel d'offres et plusieurs fournisseurs ont répondu.

Votre mission

Vous êtes assistant(e) de gestion de Pauline et Guillaume Berdom, qui vous confient la tâche de préparer la commande, de rédiger un contrat d'achat et d'effectuer le suivi de la mise en production des instruments médicaux à usage unique.

Réflexion

1. Pourquoi faut-il être attentif au bon déroulement de la procédure de passation des commandes ?
2. Pourquoi faut-il suivre les commandes ?
3. Quel est l'intérêt du contrat d'achat ?

Mise en œuvre

1. Passer une commande

- a. Préparez le cahier des charges des instruments pour blocs opératoires à usage unique à commander.
- b. Rédigez l'appel d'offres dématérialisé à publier sur un site d'annonces Internet (chaque type d'instrument fera l'objet d'un lot distinct pour 5 000 unités). Vous effectuez ce travail au mois de mars N.
- c. Définissez vos conditions générales d'achat.

► **Fiche ressource 1** *Le contrat d'achat*

► **ANNEXE 1** *Instruments pour blocs opératoires à usage unique*

► **ANNEXE 2** *Conditions générales d'achat*

► **ANNEXE 3** *Norme sur la traçabilité en santé*

► **ANNEXE 4** *Mise en place de la nouvelle réglementation sur la traçabilité de la santé*

2. Rédiger les commandes et le contrat d'achat

Le 2 mai N, vous passez commande auprès de divers fournisseurs.

- a. Saisissez les commandes sur votre tableur, à partir d'un modèle automatisé que vous aurez conçu préalablement.
- b. À partir du modèle type de contrat d'achat de la société Guiline, complétez le contrat à soumettre au fournisseur Berlogency.

► **ANNEXE 5** *Contrat d'achat type de la société Guiline*

► **ANNEXE 6** *Récapitulatif des commandes fournisseurs au 24 mai N*

3. Suivre les commandes

Afin de mieux gérer le suivi des commandes du 2 mai N, vous décidez de mettre en place divers documents.

- a. Présentez un tableau de suivi des commandes à compléter.
- b. Réalisez un modèle de planning visuel de suivi des commandes.

► **ANNEXE 6** *Récapitulatif des commandes fournisseurs au 24 mai N*

4. Relancer un fournisseur

Vous constatez, ce 24 mai N, que le fournisseur Mito ne vous a pas livré la marchandise commandée.

Rédigez un courrier de relance.

► **ANNEXE 7** *Procédure de suivi des commandes*

5. Remplacer un véhicule de livraison

Parmi votre flotte de véhicules légers de livraison, il y a une voiture à remplacer. Rédigez une note d'information sur le crédit-bail avec option d'achat (ou contrat de location-achat).

► **Fiche ressource 2** *Le contrat de location-achat (ou crédit-bail avec option d'achat)*

6. Faire le bilan de la mission

Rendez compte oralement à Pauline et Guillaume Berdom de vos missions (objectif poursuivi, contexte, moyens mis en œuvre, contraintes et résultats obtenus).

1 ANNEXE 1 – Instruments pour blocs opératoires à usage unique

ANNEXE	Ciseaux bout pointu, métal gris, 11 cm	Pincés Adson, métal, 10 cm
	Ciseaux mousse, bout rond, vert, 13 cm	Pincés Kocher, plastique, 10 cm
	Pincés enlèvement de fils, plastique transparent, 10 cm	Porte-aiguille, métal, 10 cm
		Ôte-agrafe, plastique transparent stérile

2 ANNEXE 2 – Conditions générales d'achat

ANNEXE Caractéristiques techniques

- Légers, maniables et résistants
- Présentés dans un sachet stérile, conformes au dispositif stérile NF EN ISO 11607-2
- Jetables dès la première utilisation en conteneur de collecte de déchets médicaux tranchants
- Produits conformes aux nouvelles normes de traçabilité des instruments chirurgicaux

Caractéristiques commerciales

- Quantité à commander : 5 000 unités de chaque instrument
- Délais de fabrication et de livraison maximum : 3 semaines à compter de la commande
- Mode de transport : à la convenance du fournisseur, port payé
- Prix à négocier
- Mode de paiement : 60 jours par traite

3 ANNEXE 3 – Norme sur la traçabilité en santé

ANNEXE « La norme expérimentale XP S 94-467 spécifie des exigences pour identifier de façon unitaire et univoque chaque instrument chirurgical par un numéro d'immatriculation. Ce numéro d'immatriculation est un des éléments permettant d'assurer la traçabilité des instruments chirurgicaux. La présente norme expérimentale s'applique aux instruments chirurgicaux utilisés dans les établissements de santé et les cabinets libéraux, depuis la réception jusqu'à la réforme. La mise en place de cette norme expérimentale nécessite l'utilisation d'un système de capture automatique d'information. Le numéro doit être constitué d'un identifiant du fabricant,

de la référence du produit et d'un numéro de série unique. Les instruments chirurgicaux dont la configuration ne permet pas un support d'identification dans l'état actuel de l'art ne sont pas couverts par la présente norme. »

© AFNOR - www.afnor.org

Les enjeux de la traçabilité en santé sont primordiaux dans la mesure où la santé humaine est en jeu. De ce fait, la traçabilité au sein des établissements de santé, laboratoires, industries pharmaceutiques... devient un impératif majeur et les outils qui l'accompagnent doivent répondre à une sécurité totale.

4 ANNEXE 4 – Mise en place de la nouvelle réglementation sur la traçabilité de la santé

ANNEXE Pour répondre à l'exigence réglementaire que constitue la traçabilité, beaucoup d'entreprises s'interrogent sur les choix à faire en matière de moyens et d'outils. [...] Il est essentiel de recourir à des standards de format et d'échange de données. Au niveau international, depuis août 2006, les produits pharmaceutiques adoptent les standards GS1, utilisés massivement dans

les produits de consommation courante et ayant fait leurs preuves.

La grande question que se posent les acteurs de la santé concerne le support qui transporte les données. À l'heure où les projecteurs sont braqués sur la technologie RFID [*Radio Frequency Identification*], quelle orientation stratégique prendre ?



RFID ou Datamatrix sont des moyens : la traçabilité peut s'effectuer aussi bien à partir d'un code 2D [moyen de codification de l'information par matrice à deux dimensions constituée d'un ensemble de points] (le Datamatrix) que d'une étiquette radiofréquence (RFID). Aux États-Unis, la Food and Drug Administration a, dès 2004, encouragé

l'utilisation du système RFID, notamment pour lutter contre la contrefaçon des médicaments. Mais elle a depuis assoupli sa position et laisse aujourd'hui le choix avec le code 2D. Il faut dire que dans une logique de déploiement, le code Datamatrix est plus mature et plus facile à mettre en œuvre rapidement. [...]

La traçabilité hospitalière est-elle à la hauteur des exigences de sécurité du patient ?

Les établissements hospitaliers ne sont pas en reste puisqu'ils dispensent des soins au patient : assurer la traçabilité des médicaments, des dispositifs médicaux, des repas et plus généralement de tous les produits qui circulent à l'hôpital, mais aussi de l'environnement, des activités de stérilisation ou de blanchisserie.

Au travers de plusieurs retours d'expérience, on constate que la traçabilité est au premier plan des préoccupations hospitalières.

Cette traçabilité permet d'optimiser les flux et les coûts liés au stockage et au transfert des produits. Plus important, elle garantit la sécurité des patients en établissant le suivi des produits qui leur sont dispensés. Toutes les démarches entreprises ont pour vocation de répondre aux souhaits du ministre de la Santé en France : « soigner mieux et dépenser mieux ».

www.gs1.fr

ANNEXE 5 – Contrat d'achat type de la société Guiline

SOCIÉTÉ GUILINE
5 route de San Remo
06000 NICE
Tél. : 04 07 24 87 91
guiline@tiscali.fr
FR 42 271340272

Contrat d'achat

Article 1 – Désignation des parties

Entre :

L'ACHETEUR :

Nom ou raison sociale : Société Guiline

Adresse : 5 route de San Remo 06000 Nice

Représenté par : Pauline et Guillaume Berdom

Activité : plate-forme d'achat d'instruments pour blocs opératoires

D'une part

Et, d'autre part :

LE FOURNISSEUR

Raison sociale :

Adresse :

Représenté par :

Activité :

Article 2 – Désignation des achats

Dans le cadre de nos achats de, nos conditions générales d'achat s'appliquent et prévalent sur les conditions générales de vente du fournisseur.

La commande porte sur la mise en production des produits cités ci-dessous :

–	Quantité :
–	Quantité :
–	Quantité :

Article 3 – Normes et traçabilité

Les produits doivent être conformes aux nouvelles normes :

Article 4 – Délais de production

Le délai de fabrication des produits est de jours à compter de la date d'émission dudit contrat.

Le fournisseur pourra demander une prolongation du délai d'exécution, motivée pour cas de force majeure par exemple.

Article 5 – Établissement de la facture

La facture, en trois exemplaires, doit être établie au nom de la société Guiline sise 5 route de San Remo à Nice 06000.

Elle devra en outre comporter les mentions obligatoires : la date, le numéro de facture, la raison sociale du fournisseur, son numéro RCS, les désignations des produits, leurs références, les quantités, les prix unitaires, le montant HT avant remise, le taux et le montant de la remise, le net commercial, le taux d'escompte, le net financier, le taux de la TVA et le montant TTC.

Le numéro de la facture doit être rappelé sur toute correspondante inhérente à la commande.

Le fournisseur devra nous préciser au préalable à l'établissement de la facture : son numéro de compte bancaire ou postal, son adresse et sa clé RIB, son numéro d'identification SIREN, son numéro d'identification intracommunautaire.

Article 6 – Conditions de paiement

Le paiement sera effectué dans un délai de jours par

Article 7 – Livraison

La livraison se fera dans les 48 heures qui suivent l'achèvement de la production.

Le transport est à notre charge, il se fera par tout moyen à la convenance du fournisseur.

Les risques liés au transport (détérioration, pertes, etc.) sont intégralement à la charge du fournisseur.

Article 8 – Transfert de propriété

Le transfert de propriété se fera entre les parties au contrat au moment de la livraison des produits après vérification de la marchandise et paiement complet.

Article 9 – Garantie

– Le fournisseur s'engage à respecter la garantie d'éviction qui confère à la société Guiline le droit de jouir de la marchandise en toute liberté.

– Le fournisseur est tenu de respecter la garantie de deux ans contre les vices cachés du produit attendu que la société Guiline déclare les défauts cachés du bien dans les deux mois qui suivent la découverte du vice.

Article 10 – Clause applicable à tout fournisseur étranger

Le présent contrat, rédigé en France, implique que le droit français s'applique en cas de litige. Le matériel d'origine étrangère devra faire l'objet d'une procédure de dédouanement. Seul le tribunal de commerce de Nice sera compétent en cas de litige.

Article 11 – Clause de résiliation

Si le fournisseur ne respecte pas les délais de fabrication ou les délais de livraison, et sauf clause contraire, le contrat sera résilié de plein droit sans mise en demeure ni paiement d'indemnités.

Fait à, le

L'acheteur

Le vendeur

6 ANNEXE 6 – Récapitulatif des commandes fournisseurs au 24 mai N

ANNEXE

Fournisseur	Société Berlogency 24 allée des Rosiers 01000 Bourg-en-Bresse	
N° commande	Date	Instruments
4258	2 mai N	5 000 ciseaux bout pointu, métal gris, 11 cm à 0,90 € HT 5 000 ciseaux mousse, bout rond, vert, 13 cm à 1,55 € HT 5 000 pinces Adson, métal, 10 cm, à 1,50 € HT
Conditions	Livraison prévue le 22 mai N Livraison effective le 22 mai N	
Quantités livrées	Commande intégrale	
Observations	Néant	
Acompte versé à la commande	Néant	
Paiement	Selon conditions générales d'achat	

Fournisseur	Société Barrel 36 rue du Palais 27000 Véreux	
N° commande	Date	Instruments
4259	2 mai N	5 000 pinces enlèvement de fils, plastique transparent, 10 cm à 0,65 € HT
Conditions	Livraison prévue le 21 mai N Livraison effective le 23 mai N	
Quantités livrées	1 500 unités	
Observations	Livraison partielle	
Acompte versé à la commande	Néant	
Paiement	Selon conditions générales d'achat	

Fournisseur	Société Amoni 56 Strada Verde 00161 Roma Italie	
N° commande	Date	Instruments
4260	2 mai N	5 000 pinces Kocher, plastique, 10 cm, à 0,60 € HT 5 000 porte-aiguille, métal, 10 cm, à 3,00 € HT
Conditions	Livraison prévue le 26 mai N	
Quantités livrées		
Observations		
Acompte versé à la commande	6 000 € par chèque n° 245168 du 2 mai N, Société Générale	
Paielement	Solde à 60 jours	

Fournisseur	Société Mitos 859 route du Cap 71010 Heraklion Crète	
N° commande	Date	Instruments
4261	2 mai N	5 000 ôte-agrafe, plastique transparent stérile, à 2,25 € HT
Conditions	Livraison prévue le 23 mai N	
Quantités livrées		
Observations	Pas de livraison à ce jour	
Acompte versé à la commande	Néant	
Paielement	Selon conditions générales d'achat	

